



COMPTE-RENDU du Groupe de Travail Economie Circulaire & Déchets du BTP

GT #1 EC&BTP : « Comment faire évoluer les pratiques des acteurs de la chaîne de construire dans le BTP ? »

Mardi 3 Novembre 2020 - 9h30-12h30 > Visioconférence

REPLAY ▶ ▶ ▶ [GT#1 - Economie Circulaire & BTP - YouTube](#)

Ordre du jour

INTRODUCTION

- Déroulement du GT (Barbara CHOLLEY-REGION)
- Historique du GT et objectifs (Frédérique CAMPANELLA-ALTEREO)
- Actualités réglementaires (Pauline THIBERGE- INEC)

1 - Pratiques, perceptions et attentes des maîtres d'ouvrage et autres acteurs en matière d'économie circulaire

- Projet Filidéchet BATIFLUX : transformons nos bâtiments en réserve de matériaux – Nicolas Dutreix et Adrien Duchadeuil (NOMADEIS)
- Mise en œuvre d'une stratégie d'EC sur le territoire de Miramas : Véronique Arfi (Ville de MIRAMAS)

2 - Comment appréhender la traçabilité des ressources et des déchets d'une opération de travaux

- Gestion des matériaux et des déchets issus des opérations de travaux : Nicolas Herman et Sophie Chambon (NGE)

3 - Comment appréhender un diagnostic déchets et ressources

- ~~Qu'est-ce que l'on attend d'un diagnostic déchets : Jérôme Bouloc (SARL BOULOC ECONOMISTE)~~
Excusé
- Qu'est-ce que l'on attend d'un diagnostic ressources : Mathieu Mutel (CAPRIONIS). CF VIDEO
- Retour d'expérience de la CCLGV : Marcel Lions (CCLGV)

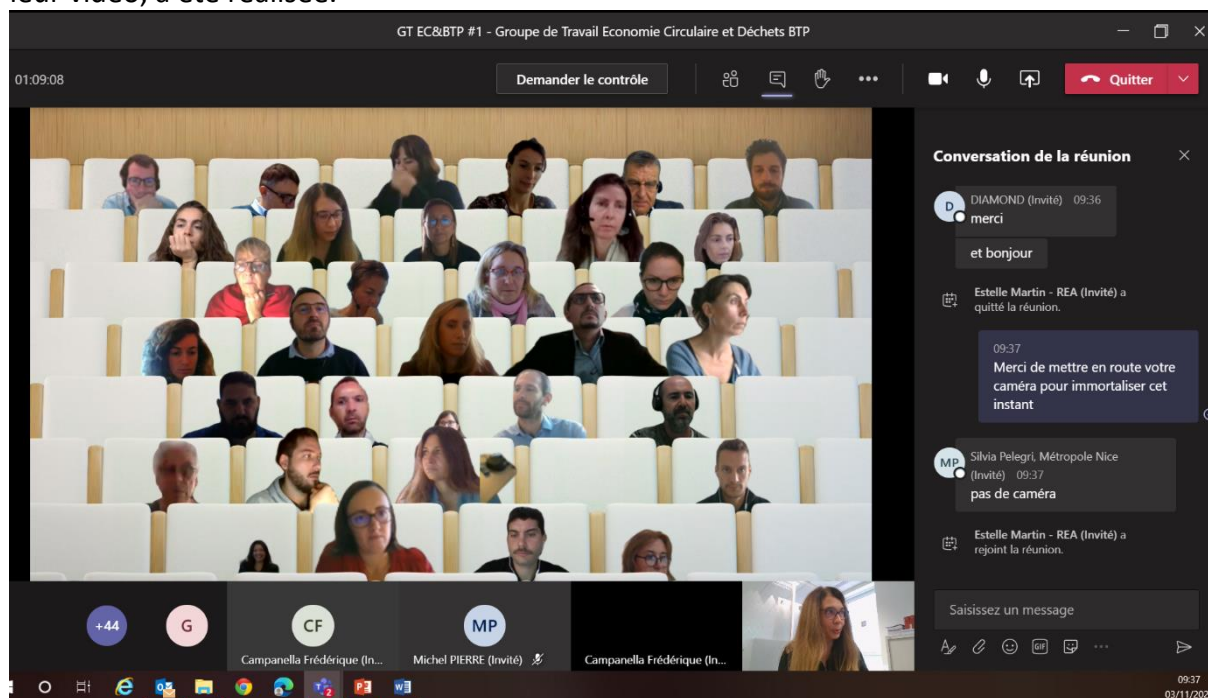
CONCLUSION

- Feuille de Route 2020-2021 du Service EC et Déchets de la Région Sud : Barbara Cholley (REGION)
- Plan de Relance – Mesures confiées à l'ADEME : Sophie Midy (ADEME)

Participants

La réunion en videoconférence a compté au total 60 participants.

Au démarrage de la réunion, une photographie des participants qui ont souhaité mettre en route leur vidéo, a été réalisée.



Présentation de l'actualité réglementaire du bâtiment par l'INEC

[Cf. Diaporama joint](#)

La réglementation liée au secteur du bâtiment et des Travaux Publics, ne cesse d'évoluer. Pour témoin, la loi AGEC du 10 février 2020 et ses décrets d'application en cours de préparation...

Les évolutions de loi AGEC se présentent en 7 points :

- La redéfinition du diagnostic Produit Matériau Déchet (fusion du diagnostic déchets obligatoire et du diagnostic ressource): le décret associé devrait paraître d'ici le 15 Novembre.
- La création d'une filière REP : le projet de décret est en cours de rédaction.
- Le renforcement des informations présents dans les devis travaux : il sera précisé le coût d'enlèvement des déchets par exemple. Le décret associé devrait sortir d'ici mi-novembre.
- La priorité au réemploi des matériaux : en évitant le statut de déchet et en simplifiant la démarche de sortie du statut de déchet. Une ordonnance apportera des précisions.
- Le rôle de la commande publique : il y a un projet de décret permettant d'intégrer dans les marchés 30% de matériau issu du réemploi et 20% issu du recyclage.
- La gestion des déchets et l'obligation du tri à la source : une ordonnance est parue afin d'interdire le mélange des déchets
- La promotion d'une gestion efficace et durable en eau : des précisions sont attendus.

Échanges

[09:52] TOURNIAIRE Marion : CCI83_ Qui sera habilité à définir si un matériau est réutilisable ou non ?

Concernant l'habilitation à définir si un matériau est réutilisable ou non, à ce jour, il n'y a pas d'autre indication pour les compétences sur la personne qui pourra faire ce choix. En effet, aujourd'hui, différents acteurs peuvent être concernés, selon leur rôle et la précision juridique en tant que producteur et détenteur de déchet.

[10:05] MNCA Maud PODEVIN (Invité) : J'ai lu des articles indiquant que l'application de cette loi n'était pas possible dans les délais imposés, qu'en pensez-vous ?

Les délais de consultation du public ayant été réduits au minimum, une crainte a été ressentie lors de l'adoption des décrets d'application de la loi. Cependant, légalement, cela s'est globalement bien passé, mais des dispositifs comme l'incorporation des matières recyclés dans la commande publique ont été décalés.

[10:40] Pauline Thiberge (INEC) (Invité) Pour compléter la présentation sur l'actualité réglementaire, voici une note rédigée en partenariat avec Enckell Avocats : https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2020/10/inec_actu_batiment.pdf A votre disposition pour tout complément d'information !

Projet Filidéchet BATIFLUX : transformons nos bâtiments en réserve de matériaux (NOMADEIS)

[VOIR LA VIDEO cliquer ICI](#)

Présentation d'enquêtes réalisées entre 2015 et 2020 par Nomadéis, dans le cadre de projets de FILIDECHET.

BATIFLUX 3 concerne les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre (290 architectes)

Les principaux freins et leviers d'une stratégie d'Economie circulaire sont les suivants :

- le fait de produire quelque chose de durable (mise en œuvre d'une stratégie d'Economie Circulaire) est contre-productif à leur métier.
- l'économie circulaire peut être une source d'économie, correspond à des convictions écologiques et participe à la préservation du patrimoine.
- Les freins reposent sur les surcoûts engagés, la difficulté logistique et les contraintes réglementaires.

Pour BATIFLUX 4, ce sont des réseaux de distribution de matériaux qui furent analysés. Depuis 2016, un décret oblige les distributeurs de matériaux, s'ils rentrent dans une certaine catégorisation, à reprendre les matériaux ramenés par certains artisans, particuliers, ou entreprises. Sur 280 magasins interrogés, 50% ne faisaient aucune action pour suivre le décret, 53% étaient sous enseigne. 34% proposaient un service de reprise de déchets, ce qui n'est pas si mal au vu de l'entrée en vigueur récente de la loi. Les principaux freins repérés sont le manque d'espace, l'investissement en temps et en argent pour mettre en place le système et la plus-value économique qui serait à démontrer.

Échanges

10:14] Adrien DUCHADEUIL : Tous les livrables sont disponibles ici <http://www.nomadeis.com/2019/10/economie-circulaire-batiment-batiflux3/>

[10:22] Elise Giordano (Invité) Bonjour, serait-il possible d'avoir des précisions sur les profils des architectes qui ont été interviewés ? Comment l'échantillonnage a-t-il été choisi ? (homme-femme, âge ?, zone d'activités, formation,...)

Concernant le choix de l'échantillonnage des architectes, c'est une méthode statistique qui a été appliquée sans choix sur le genre par ex. Dans l'échantillonnage, ce sont des architectes majoritairement masculins qui ont été interrogés. Notons que des architectes d'intérieur ont également participé à l'enquête, bien que minoritaires.

[10:32] MNCA Maud PODEVIN (Invité) Ces chiffres sont seulement pour la bâtiment ? Pour le moment on ne prend pas en compte le BTP en général ? (travaux de voirie...)

Les distributeurs de matériaux étant ouverts à tous les corps de métiers, l'étude concerne les acteurs du bâtiment mais également des travaux publics.

10:35] TOURNIAIRE Marion : Merci Nomadéis! Ces informations coïncident avec les retours terrain du projet BTP CIRCULAIRE en Région. Projet Filidéchets en cours, soutenu par l'Ademe-Dreal-Région.

Mise en œuvre d'une stratégie d'EC sur le territoire de Miramas (Ville de Miramas)

[Cf. Diaporama joint](#)

Miramas est une ville engagée dans le développement durable, avec l'objectif ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage), et de nouveau avec cette volonté d'établir une véritable stratégie d'économie circulaire pour ses prochains travaux durant les 15 années à venir (2020/2025). Un développement urbanistique (projets ANRU et cœur de ville) et économique (3 ZAC) impliquant 22 Maitres d'Ouvrage, privés et publiques et concernant plus de 70 opérations sur le territoire durant cette période.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche d'Economie Circulaire), le potentiel de gisement valorisable et recyclable a été évalué, les synergies inter-chantier ont été étudiées et les sites émetteurs et récepteurs de ressources/déchets, ont été identifiés. Pour cela , l'étude rentre dans une phase de dimensionnement des besoins en terme de plateforme mutualisée de réemploi/recyclage/stockage.

Miramas se propose de lancer la réalisation de 2 sites démonstrateurs de la ville pour enclencher la démarche d'Economie Circulaire de manière opérationnelle.

Échanges

[10:53] DIAMOND (Invité) : quel est le statut juridique de la structure de stockage ?

[10:56] LE GUILCHER Morgane (Invité) Comment seront gérées les autorisations réglementaires ? Autorisation au profil de la ville de Miramas et "mise à disposition" des terrains aux entreprises avec les autorisations réglementaires déjà acquises ?

Le statut juridique du projet de construction et d'exploitation de la plateforme évoquée dans la présentation n'est pas encore défini. La faisabilité technique et financière de la plateforme doit être préalablement réalisée avant de s'occuper de la gouvernance de cette dernière. Il faudra voir si le maire de Miramas voudra conserver la main sur son projet, ou juste proposer du foncier à une entreprise.

[10:57] Brice Chandon (Invité) EPAEM : Bonjour, Combien de temps entre la planification et la mise en œuvre des du processus de réemploi ? N'y a t'il pas un risque de décalage ?

Concernant la difficulté de la planification et le respect de cette dernière, tout l'enjeu de la réussite est là, et le fait d'anticiper est le plus important en faisant des études amont et d'intégrer dès le départ de l'écoconception dans les programmes.

[11:04] POREZ Gabriel : Pouvez-vous nous préciser des exemples de valorisation sur les déconstructions sur de l'isolation, chassis bois de 40 ans ?

Cette question sera abordée par les interventions suivantes.

Gestion des matériaux et des déchets issus des opérations de travaux (NGE)

[Cf. Diaporama joint](#)

Les TP génèrent de grosses quantités de déblais en très grande majorité inertes. Par conséquent la gestion de ces matériaux doit être étudiée en amont des études de conception.

La démarche à entreprendre débute par « une levée de doute » pour savoir si les sols sont pollués. Si ce n'est pas le cas, il faut réaliser un diagnostic géotechnique et un diagnostic environnemental afin de caractériser les matériaux pour favoriser le réemploi et la réutilisation. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur des bureaux d'études spécialisées en la matière, et créer une synergie entre le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre et ces derniers.

Il est rappelé le Maître d'Ouvrage est producteur de déchets, mais que l'entreprise qui réalise les travaux est détentrice : c'est eux qui doivent transmettre les éléments de traçabilité au producteur.

Concernant le cheminement de la traçabilité, la réglementation prévoit un certain nombre de documents : certificat d'acceptation préalable, bordereau déchets, registre déchets.

Échanges

[03/11 11:46] Elise Giordano (Invité) Bonjour, avez-vous déjà pu mettre en place du concassage de déblais, tri et et réemploi sur site ? Elise Giordano Atelier Aïno

Le concassage/criblage est une solution mise en place de manière classique sur le chantier, mais il faut qu'il y ait un vrai besoin (en principe, les chantiers sont plutôt excédentaires). Les difficultés sur chantier sont la place et le bruit en zone urbaine. Il faut réfléchir et anticiper les solutions de réemplois/recyclage, avant de mettre en place cette solution. La technique n'est pas assez courante.

[03/11 11:51] Axelle Aimard EPAEM (Invité) En moyenne quel pourcentage de matériaux recyclés mettez-vous en œuvre sur les chantiers de voirie classique ?

C'est assez variable, selon le contexte et le type de chantier.

[03/11 11:55] GUILLEMAIN, Renaud (SIEGE CMM) Le pourcentage des agrégats d'enrobés (recyclés) dans les enrobés produits en 2019 pour COLAS MM : 21%

Qu'est-ce que l'on attend d'un diagnostic déchets ?

M. BOULOC est excusé, compte tenu d'un problème de santé, ALTEREO fait passer le message que souhaitait développer M. BOULOC dans son exposé :

Pour des diagnostics déchets, il est préconisé de réaliser un historique du site, des relevés sur place et une modélisation 3D qui peuvent s'avérer être utile pour les bâtiments complexes. Pour une

démolition de 30 à 40 logements, le diagnostic est d'environ 2000€ alors que pour la démolition de 600 logements, il faut compter pour approximativement 18 000 € HT. Un ajout est mentionné sur le fait que si de la qualité est recherchée, il est nécessaire de définir clairement les objectifs et attentes de la mission et de bien regarder ce qui est mentionné dans le mémoire technique de l'entreprise qui propose de réaliser des diagnostics.

Qu'est-ce que l'on attend d'un diagnostic ressources ? (CAPRIONIS)

VOIR L'INTERVENTION EN VIDEO cliquer ICI

M. MUTEL de CAPRIONIS, ne pouvant être présent a proposé une vidéo de présentation de la méthodologie des diagnostics ressource. Cette vidéo est jointe au Compte-rendu.

Retour d'expérience de la CCLGV (M. LIONS, CCLGV)

Pour le compte de la Communauté de Communes des Lacs et Gorges du Verdon, un diagnostic ressource a été lancé, via Caprionis. Il s'agissait d'un bâtiment à réhabiliter de 570 m². L'étude a permis d'orienter les filières existantes pour évacuer les matériaux non réemployables, mais surtout de faire économiser près de 5000€ en évaluant le potentiel de réemploi et de revente des ressources. Cependant, il fait remarquer que les coûts de démontage de ces derniers et de leur stockage peuvent être un frein pour certains car non quantifiés au stade du diagnostic.

Feuille de route 2020-2021 du service Economie Circulaire de la région (Région Sud)

Cf. Diaporama joint

La Région intervient au sein de l'ORD&EC (Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire), avec des missions à l'échelle nationale (comme le suivi des décrets de la loi AGEC ou la participation au Groupe de travail national pour un futur observatoire des déchets issus du Bâtiment (et TP)) et régionales (comme la lutte contre les décharges illégales). Actuellement, un programme d'accompagnement de 10 Maitres d'Ouvrage est en cours : l'objectif est de faire ressortir les enjeux de l'économie circulaire dans les marchés et les opérations de travaux afin de mettre en œuvre une démarche reproductible à plus grande échelle. En octobre 2020, un kit de sensibilisation (guide constitué d'une 15 aine de fiches) a été publié par la Région sur le site du projet européen LIFE IP SMART WASTE, destiné à un large public.

KIT à télécharger sur :

<http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/kit-daccompagnement-pour-lintegration-de-leconomie-circulaire-dans-les-marches-et-operations-de-t/>

La Région réalise également un suivi technique des projets soutenus par l'ADEME – DREAL -Région, et collabore également avec les Fédérations régionales du Bâtiment et des Travaux Publics via des conventions partenariales pour suivre des objectifs communs.

Plan de relance (ADEME)

Cf. Diaporama joint

Le plan « France Relance » de l'ADEME permet de financer plus de 500 Millions d'Euros concernant la thématique de l'économie circulaire. Il y a un axe fort sur la matière plastique, avec des appels

à projets comme ORPLAST, ou bien le financement de la modernisation de centre de tri/ recyclage pour les déchets d'activités économiques, avec l'Appel à Projet ProValoTri.

L'appel à Projets FILIDECHET est en est à sa 9eme édition. Elle se décline en deux volets : l'écoconception et la prévention des déchets avec de la valorisation. Des aides pour avoir accès à des assistances à Maitrise d'ouvrage sont prévues, ainsi que pour des diagnostics déchets-réemploi. Une réflexion est en cours sur l'établissement d'une feuille de route à l'échelle d'un territoire. Des formations sur la valorisation des déchets du BTP sont également proposés par l'ADEME.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/actualites/plan-relance-30-milliards-deuros-consacres-a-transition-ecologique>

Liens RESSOURCES

Livrables Batiflux : <http://www.nomadeis.com/2019/10/economie-circulaire-batiment-batiflux3/>

Note sur l'actualité réglementaire : https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2020/10/inec_actu_batiment.pdf

LIEN VERS LES Appels à projets Ademe-Région-Dreal Provence Alpes Cote d'Azur

- <http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/appele-a-candidatures-financement-de-votre-projet-de-economie-circulaire/>
- <http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/region-sud-nouveau-cadre-d'intervention-dechets-aap-zero-dechet-plastique/>
- <http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/aap-pro-valo-tri-2021/>
- <http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/aap-ademe-orplast-3/>
- <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/filidechet-2021>

Observatoire Régional des Déchets & Economie Circulaire :

www.ordeec.org

Kit d'accompagnement « L'Economie Circulaire dans les marchés et opération de travaux du Bâtiment et des Travaux Publics » :

<http://www.lifeipsmartwaste.eu/actualites/detail/actualites/kit-d'accompagnement-pour-l'integration-de-leconomie-circulaire-dans-les-marches-et-operations-de-t/>

PROCHAIN RDV :

GT #2 EC&BTP le 3 décembre 2020

Programme en construction

Inscription auprès de Nathalie VIZIALE nviziale@maregionsud.fr